

Allocution de Monsieur Abdou DAHALANI
ELECTION DE MI-MANDAT
DU 29 MARS 2021

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues

Mon premier propos sera de vous remercier. Vous remercier pour cette confiance renouvelée à la tête de cette belle institution, le CESEM. Votre décision me conforte dans la poursuite de l'action que nous menons depuis sa mise en place en 2004, à savoir nous hisser au niveau des autres Ceser de France dans leurs bonnes pratiques comme dans la qualité des travaux produits, et ce malgré notre jeunesse.

Avec votre accord, voici 3 ans nous sommes passés de statut de membre associé à celui de membre à part entière de l'assemblée des CESER de France.

Installé dans des crises depuis plusieurs années, je mesure parfaitement la responsabilité qui est la mienne et le Bureau que vous venez de reconduire pour cette deuxième partie de notre mandature débutée en 2018. Les réponses aux attentes de la société sont nombreuses et en évolution constante. Notre mission est d'éclairer la décision politique dans les choix à opérer. Par la stabilité de notre assemblée, nous saurons capitaliser grâce à la mémoire collective et la diversité de nos parcours pour produire des avis pertinents pour le développement du Territoire.

Vous me permettrez à cet instant de saluer les collègues qui nous ont quittés ou qui sont sur le point de le faire: Isabelle Chevreuil, Dani Salim, Vincent Delaitre, Thierry Galarme. Je sais que même en dehors de notre assemblée, ils suivent nos travaux et nous pourrons compter sur leur retour bienveillant.

D'autres collègues nous ont rejoints en cours de mandat : Monsieur Anthoumani Saïd (Président de la CAPAM) et Madame Carla Baltus (Présidente du MEDEF). Ils se sont parfaitement intégrés dans nos instances, merci à eux.

Un coup d'œil dans le rétroviseur nous rappelle que nous avons entamé la mandature 2018-2023 avec le mouvement social de 2018 qui restera dans la mémoire collective par l'ampleur de la mobilisation de la société, sa durée dans le temps, et la sensibilité des sujets portés. Le CESEM a pris sa part, par ses préconisations, et dans le portage des préoccupations des mahorais auprès des autorités nationales.

Malgré la succession des crises notamment sécuritaire, puis sanitaires avec la dengue et la pandémie du covid 19, nous avons travaillé en adaptant nos méthodes de travail. Nous avons tenu nos réunions en visio-conférence. Nous pouvons être fiers du niveau et de la qualité de notre production.

Au cours de ces 3 dernières années, nous nous sommes retrouvés en séance plénière 16 fois, et en format commission permanente 27 fois. Je peux affirmer que nous sommes dans la bonne moyenne comparativement à l'activité des autres CESER comme à la nôtre en période normale. Durant cette période nous avons émis 16 avis, 6 vœux, 1 motion, 2 contributions et 4 communiqués divers. Le bilan à mi-mandat qui retrace les sujets que nous avons portés durant cette période difficile vous sera transmis dans les prochains jours.

Il me plaît de souligner entre autres sujets portés, le travail partenarial avec l'INSEE et les missions formation en Métropole. Ces deux sujets sont pour moi importants parce qu'ils nous donnent pour le premier la mesure de l'enjeu démographique pour Mayotte, et pour le second, ces déplacements ont permis aux élus de conforter leur vision et leur rôle de représentants de la société civile organisée. Notre déplacement et nos échanges avec nos collègues de Métropole (Grand-Est, Bretagne, Bourgogne Franche-Comté) ont été très bien appréciés chez eux comme chez nous et j'envisage de renouveler l'opération dès que la situation sanitaire le permettra.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous propose de mettre l'accent pour cette seconde phase de mandature à réinterroger nos travaux antérieurs et à les valoriser parce qu'ils restent d'actualité. L'éducation et la formation, mais aussi le désenclavement du territoire et l'essor des filières agricoles participent aux politiques de résilience du territoire au même titre que les infrastructures sanitaires et sociales. J'invite les commissions compétentes à poursuivre les travaux engagés (autosuffisance alimentaire en produits de base, le logement, la décentralisation et le fonctionnement des collectivités...), en ayant à l'esprit que

le contexte sanitaire pourrait durer. Nous allons aussi revisiter notre programme de travail pour le mettre en perspective avec les documents de planification qui portent le développement de Mayotte : Plan de relance, SAR, PO 2022-2027.

Nous poursuivrons les échanges avec les autorités comme avec les spécialistes qui portent les sujets structurants identifiés dans les documents de planification, convaincu que de nos échanges nous pourrions collectivement anticiper les mesures indispensables à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de Mayotte.

Mais, face aux crises auxquelles le territoire est confronté (sécuritaire, sanitaire, environnementale, ...) nous devons interroger la capacité de résilience du Département et contribuer à son amélioration. Outre le champ de l'expérimentation, le droit à la différenciation devrait nous ouvrir de réelles opportunités pour coller au mieux aux réalités socio-économiques de notre territoire dans la définition comme dans la mise en œuvre des politiques publiques déployées dans cet environnement sanitaire qui bouleverse les équilibres géostratégiques mondiales.

Dans des domaines comme la santé, la protection de l'environnement ou l'économie sociale, on se rappellera qu'avant la mise en place des collectivités locales, la communauté a joué un rôle central dans la production des décisions à mettre en œuvre pour l'intérêt du mieux-être de la population, comme dans la préservation des espaces. Il ne s'agit pas pour moi d'être nostalgique d'un passé qui serait mieux face à un présent qui interroge par son côté anxiogène, mais bien d'analyser le passé et ses acquis sociétaux pour mieux servir le présent et le futur. C'est bien là où les apports des représentants de la société civile doivent être pertinents.

Le développement durable pour ne prendre que cet exemple a été jusqu'à une période récente, l'affaire du village, et tous les villageois étaient engagés dans la protection du bien commun notamment l'eau, comme de la propreté des espaces publics pour la santé de tous. On constate d'ailleurs que certaines institutions se sont rappelé ce que peuvent produire les politiques publiques lorsqu'elles reposent sur la communauté. On relèvera que le CUFR en partenariat avec l'ARS ont mis en place un DU santé communautaire. Il faut espérer que les recherches universitaires en sciences sociales permettront d'aller

plus loin pour aider à structurer la transition actuelle de la société mahoraise, où la multi culturalité s'est fortement amplifiée avec l'immigration.

Si jusqu'ici l'organisation institutionnelle et administrative française laissait peu de place à la prise en compte des réalités historiques des territoires, les évolutions en cours avec notamment le projet de loi 4D devrait permettre d'expérimenter dans nos petits territoires des schémas qui puissent davantage coller aux réalités du terrain sans toutefois toucher aux droits fondamentaux des mahorais.

Le rôle et la place de la société civile que nous incarnons est ici centrale. De par la composition du CESEM, nous représentons la diversité de la société. Le social, l'économique, l'associatif, la culture se rencontrent, confrontent des points de vue pour faire émerger une synthèse. Nous participons par nos travaux à la cohésion du territoire et sommes acteurs d'une démocratie apaisée.

La période qui s'ouvre nous invite à renforcer le travail partenarial avec l'exécutif départemental. Les enjeux d'aujourd'hui et de demain imposent un travail collectif bien affirmé à tous les niveaux et dans les instances dédiées.

Ce devoir de faire ensemble nous engage aussi à avoir un regard permanent sur le rétroviseur et inscrire très en amont l'évaluation dans l'action publique. De par ses missions le CESEM doit prendre toute sa place dans cet exercice. Il faut espérer que dans le respect de la loi, les moyens adéquats dus à l'exercice normal de nos missions nous soient alloués.

Enfin, je veux appeler votre attention sur les sujets de la déconcentration des services de l'Etat comme ceux du Département comme réponse à un aménagement équilibré du Territoire, mais surtout la décentralisation cadre légal permettant de donner une lisibilité aux responsabilités électives, doivent prendre une place importante dans notre agenda. Nous devons en effet veiller à anticiper des transitions vertueuses.

Je vous remercie